



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance extraordinaire du Conseil qui sera tenue le mardi 2 juillet 2019 à 19h30, en la salle du Conseil, au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 355 rue Principale, lot 5 636 630.

Cette demande vise à autoriser le projet suivant :

- Agrandissement du commerce de 8,92 mètres x 17,24 mètres vers la rue Fredette (cour avant);
- Le règlement 2017-02, à la grille de spécifications annexe B, la marge de recul avant minimale est 6 mètres;
- L'agrandissement projeté serait à 1,98 mètres de la ligne avant (rue Fredette) ;
- La demande est donc de permettre le bâtiment à 1,98 mètres de la rue Fredette à la place du 6 mètres prévu à la grille, soit une dérogation de 4,02 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 2 juillet 2019.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 13^e jour du mois de juin 2019

Carole Denis
Directrice générale et secrétaire-trésorière